

**CAHIER DES CHARGES
ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS
SCHEMA D' ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS VISUELS
DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE
- SODAVI IDF - PHASE 3 -**

I. Contexte de travail de la mission

Les schémas d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) sont nés d'une volonté du ministère de la Culture d'établir un état des lieux du secteur des arts visuels sur un territoire donné, visant à adapter l'accompagnement des artistes et la structuration de l'ensemble des acteurs.

Le cadre des SODAVI, défini dans le projet de service de la direction générale de la création artistique (DGCA) du 13 avril 2015, indique que ces schémas doivent privilégier une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects de l'activité artistique : conditions de vie et de travail des artistes tout au long de leur carrière, accompagnement par les opérateurs et par les pouvoirs publics, synergies entre les acteurs et structuration du secteur.

Le rapport de l'Assemblée nationale *Création, transmission des savoirs et démocratisation de la culture* du 8 octobre 2015 précise l'objectif des SODAVI, qui doivent permettre d'identifier les réussites et les besoins du secteur dans chaque région afin d'actualiser les dispositifs de politiques publiques.

Enfin, dans les réponses aux questions parlementaires sur le projet de loi de finances 2017 (DGCA - mission culture), les SODAVI sont envisagés comme devant donner lieu à un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs visant à mettre en place, sur un territoire déterminé, un plan d'actions commun.

1 – Présentation du projet

> Présentation du SODAVI d'Île-de-France (cf. Annexe 1)

Compte tenu du caractère spécifique de l'Île-de-France dans le paysage national et international des arts visuels, le SODAVI a suscité de nombreuses attentes et sa mise en action constitue un enjeu stratégique. Pour ces raisons, la direction régionale des affaires culturelles a retenu une thématique généraliste consacrée au « parcours de l'artiste : besoins, enjeux, outils ».

En effet, l'Île-de-France abrite actuellement 46 % des artistes des arts visuels (selon les chiffres de la DGCA de 2015 mais plus de 60 % si on intègre les artistes déclarés en autoentrepreneur), 53 % des galeries françaises, 47 % des collectionneurs d'art contemporain et 24 % des centres d'art du réseau DCA. Il s'agit de la plus importante concentration d'acteurs des arts visuels à l'échelle nationale et l'une des plus fortes au niveau européen.

Le thème du parcours de l'artiste permet ainsi d'embrasser toute la richesse et la complexité de la situation régionale. Il constitue un fil conducteur mettant en regard les attentes de

l'artiste avec les besoins et possibilités des acteurs décisifs de sa carrière, publics et privés. Dans une dynamique territoriale, ce thème permet également d'identifier les territoires franciliens où la présence des artistes comme celle des opérateurs est la moins dense.

Le SODAVI d'Île-de-France s'est articulé autour d'une première phase de diagnostic, puis d'une deuxième phase de consultation des acteurs, avant d'ouvrir aujourd'hui une troisième phase d'élaboration du plan d'action.

- Phase 1 : Diagnostic (cf. Annexe 2)

- Etude quantitative : cette phase a consisté en un état des lieux des acteurs du secteur des arts visuels selon leur activité principale (production, diffusion, édition, etc...) et dans une perspective territoriale.

- Etude qualitative : des entretiens avec des artistes représentant la variété des profils rencontrés en Île-de-France ont été réalisés afin d'identifier les freins et leviers inhérents à ce territoire dans la construction de leur parcours professionnel. En outre, des échanges avec des acteurs professionnels et des membres du réseau Tram ont été menés.

- Définition des thématiques de travail : à partir de ce diagnostic, trois grandes questions ont été dégagées, qui ont servi de base aux trois ateliers de la consultation :

- l'artiste et les territoires : identifier les ressources actuelles de l'écosystème francilien afin de repenser la manière dont chacun des acteurs peut agir et accompagner un secteur en structuration ; réfléchir sur les possibles articulations entre les politiques publiques pour les arts visuels sur un territoire régional complexe ; imaginer des perspectives afin de replacer le projet artistique au cœur des dispositifs de soutien des collectivités ;

- l'artiste dans l'écosystème des arts visuels : interroger les synergies en Île-de-France dans un secteur des arts visuels en structuration ; aborder la pluriactivité et l'évolution des missions des structures, l'évolution de l'activité artistique et des pratiques ; définir les acteurs et politiques publiques, la place des acteurs privés ; imaginer de nouveaux modes d'évaluation ;

- les parcours de l'artiste : aborder les freins et leviers concernant la construction du parcours de l'artiste en Île-de-France, notamment l'accès à la formation, la place laissée aux profils atypiques, les moyens de production, la professionnalisation des pratiques et l'accompagnement des artistes tout au long de leur carrière.

- Phase 2 : Consultation des acteurs (Cf. Annexes 3 et 4)

La deuxième phase a consisté en une concertation ouverte à l'ensemble des acteurs des arts visuels de manière à étayer les problématiques identifiées et établir des préconisations pour le développement du secteur en termes d'actions communes et de politiques publiques. Elle vient en outre enrichir le diagnostic de la phase 1.

Elle s'est concrétisée en trois ateliers de travail qui ont réuni près de 450 personnes autour des trois grandes thématiques précitées.

Le livret « Le parcours des artistes – perspectives » rend compte des conclusions de la phase de concertation et rassemble 50 propositions réparties en 5 thématiques, que le comité de pilotage (COPIL) a synthétisé en 6 priorités.

> Priorités du SODAVI d'Île-de-France

Suite à la concertation et à l'expression de différentes propositions, le COPIL a déterminé six grandes priorités qui sont :

1. L'évolution du statut de l'artiste-auteur et de sa rémunération
2. Le développement de la politique d'ateliers et ateliers-logements
3. La création d'un centre de ressources régional

4. La formation aux enjeux de la présence des artistes dans la société
5. Le renforcement des dispositifs d'art dans l'espace public sur les territoires
6. La valorisation de la scène française et des moyens des acteurs de la diffusion à l'international

> Objectifs de la mission

Dans le contexte de la phase 3 du SODAVI d'Île-de-France et des difficultés que connaît le secteur des arts visuels suite à crise sanitaire liée à la Covid 19, le COPIL procède au recrutement d'une équipe prestataire en charge de modéliser des actions ou dispositifs concrets et applicables (création ou amélioration de l'existant) à partir des recommandations issues de la concertation.

Chaque proposition devra être budgétée, les possibilités d'application devront avoir été juridiquement et administrativement étudiées, un calendrier de mise en œuvre devra être proposé.

Afin de rester dans le cadre régional et de ne pas interférer dans les travaux menés sur le plan national suite aux conclusions du rapport « L'auteur et l'acte de création » de Bruno Racine, le COPIL a choisi de recentrer la mission confiée sur les quatre points suivants :

1. information des acteurs aux dispositifs et à la législation existants, accompagnement des professionnels du secteur dans leurs démarches et leur volonté de diffusion, centralisation, accès et circulation des ressources disponibles sur le territoire ;
2. renforcement des dispositifs de soutien et d'art dans l'espace public sur les territoires (notamment dans la perspective des Jeux Olympiques 2024) ;
3. développement de la politique d'ateliers et ateliers-logements.
4. les leviers de développement international de la carrière des artistes franciliens

2 – Encadrement de la mission

> Comité de pilotage

Le COPIL a pour rôle d'évaluer la mission de l'équipe prestataire au moyen de points d'étapes réguliers devant ses membres.

Des comités techniques restreints se réuniront pour aborder des points plus spécifiques qui pourront compléter les COPIL. Ils seront composés des personnalités du COPIL concernées par la thématique abordée ainsi que des personnalités extérieures référentes sur la question.

Membres du comité de pilotage (ou leurs représentants) :

- Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;
- Aude Cartier, présidente de Tram ;
- Julien Duc-Maugé, vice-président de C-E-A ;
- Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP ;
- Xavier Franceschi, directeur du Frac Île-de-France ;
- Laurence Maynier, directrice de la FNGAP ;
- Agnes Thurnauer, artiste ;
- Raphaël Tiberghien, artiste ;
- Sami Trabelsi, artiste ;
- Emilie Moutsis, artiste ;
- Yasmina Benabderrahmane, artiste ;

- Claire Germain, directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris ;
- David Raynal, directeur des affaires culturelles du conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;
- Erol Ok, directeur général délégué de l'Institut français ;
- Laurence Dupouy-Veyrier, directrice des Affaires culturelles de la Ville de Nanterre, Vice-présidente de l'Association des Directrices et Directeurs des Affaires Culturelles d'Île-de-France ;
- Emmanuel Tibloux, directeur de l'ENSAD ;
- Marion Papillon, présidente du Comité des galeries d'art.

> Référent du projet et liaisons hiérarchiques (DRAC)

Référent du projet : Jean-Baptiste Gabbero, conseiller pour les arts visuels à la DRAC d'Île de France. En liaisons hiérarchiques avec :

- Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;
- Didier Cormier, chef du service régional de la création à la DRAC d'Île-de-France ;
- Emmanuel Michaud, chef du département des arts visuels à la DRAC d'Île-de-France.

> Equipe mobilisée en interne (DRAC)

Dans la limite de leurs charges de travail, Stéphanie Brivois (chargée de la professionnalisation des artistes au département des arts visuels DRAC d'Île-de-France) ainsi qu'un stagiaire travailleront au suivi du SODAVI en coopération étroite avec le référent.

3 - Conditions de travail

> Lieu de travail

L'équipe prestataire travaillera en autonomie.

> Outils et équipements disponibles

L'équipe prestataire travaillera à partir de ses propres outils et équipements.

> Ressources à disposition

L'équipe pourra se rapprocher selon ses besoins :

1) des membres du COPIL ;

2) des personnes ressources dans les structures suivantes :

- Institut français ;
- bailleurs sociaux ;
- Tram ;
- principaux réservataires d'ateliers et ateliers-logements de la région (Fondation des artistes / DRAC / ville de Paris) ;
- la DGCA ;
- le CNAP ;
- la référente arts visuels de la mission Racine ;
- Comité d'organisation des Jeux Olympiques 2024.

3) de toute autre personne que l'équipe jugera nécessaire de consulter, en accord avec le référent de la mission.

L'équipe pourra également avoir accès à :

- la documentation papier et numérique sur le SODAVI ;
- les ressources de la DGCA.

II. Prestations attendues

1 – Nature des prestations

> Compétences attendues

Outre une excellente connaissance du secteur francilien des arts visuels et de ses enjeux, l'équipe prestataire doit avoir ou réunir des compétences avérées dans les domaines juridique, administratif, budgétaire, social et de coordination de projet.

> Degré de précision attendu

Une méthodologie précise est requise afin d'analyser les trois enjeux identifiés et proposer des mesures concrètes.

L'équipe prestataire doit, avant d'entreprendre son étude, dresser un état des lieux des dispositifs existants sur le territoire (bases juridiques, applicabilité, champs d'action, accompagnements, formulaires d'aides, appels à candidature), évaluer leur connaissance de la part des acteurs et leur mode de diffusion.

Nous rappelons que chaque nouvelle action ou renforcement de dispositifs existants projeté par l'équipe prestataire doit s'inscrire dans un cadre juridique, administratif et budgétaire cohérent. Cette étude est strictement menée dans le contexte francilien.

2 – Outils demandés au prestataire

L'équipe prestataire devra être équipée d'ordinateurs et de logiciels bureautiques (traitement de texte, gestion, présentation) lui permettant de travailler en autonomie.

3 – Modalités de suivi

> Points d'avancement réguliers avec le référent du projet et avec le COPIL

Un suivi bimensuel sera mis en place avec le référent du projet pour rendre compte des avancées.

Un point avec le COPIL sera organisé tous les deux mois.

L'équipe recrutée se tiendra également à disposition du COPIL pour tout autre point jugé nécessaire.

> Document de suivi

Un tableau de suivi de la mission devra être proposé, mis à jour par l'équipe prestataire et remis au référent chaque semaine. Il devra être consultable à tout moment par le référent.

4 – Restitution

Au terme de sa mission, l'équipe prestataire éditera un document papier rassemblant l'intégralité des résultats de ses recherches, qu'elle présentera devant le COPIL.

Ce document, ainsi qu'une synthèse des résultats, auront vocation à être diffusés au public et à la presse.

Un événement de restitution grand public pourra être organisé.

III. Précisions administratives

1 – Mentions particulières

L'équipe recrutée signera une clause de confidentialité concernant les échanges et les documents transmis ou émis dans le cadre de la mission.

Le devoir de réserve en vigueur dans l'administration publique s'applique aux membres de l'équipe recrutée tout au long de leur mission.

2 – Documents demandés en réponse au cahier des charges

- > Note de méthodologie
- > Phasage de la mission
- > Qualifications, CV de l'équipe dédiée et références
- > Budget

3 – Rémunération et modalité de versement

L'équipe prestataire percevra une indemnité de 40 000 € maximum pour l'ensemble de la mission.

Le versement de la rémunération de l'équipe recrutée s'effectuera en deux temps :

- 80 % de la somme seront mis en paiement dans les deux premiers mois de la mission ;
- 20 % à l'échéance de l'étude.

4 – Critères de choix

L'offre sera sélectionnée au regard des critères suivants :

- pertinence de la note méthodologique vis-à-vis des enjeux de la commande : 50 % ;
- qualité des qualifications de l'équipe : 40 % ;
- prix : 10 %.

5 - Calendrier du marché et envoi des candidatures

Date de publication du cahier des charges : **du 30 juillet au 13 septembre 2020.**

Date de remise des candidatures : **13 septembre 2020 à 23h59.**

Tout dossier arrivant après cette échéance sera considéré comme hors délais et ne sera pas traité.

Les dossiers devront être envoyés par voie numérique à l'adresse suivante :

arts-visuels.idf@culture.gouv.fr

L'équipe candidate peut envoyer avant échéance (cachet de la poste faisant foi) des compléments papier à l'adresse suivante.

**Département des arts visuels
DRAC d'Île-de-France,
47 rue Le Peletier, 75009 Paris**

6 – Modalité de sélection

Les candidatures seront étudiées et évaluées par le COPIL sur la base des dossiers.

A l'issue de cette sélection, trois équipes seront auditionnées par le COPIL afin de désigner un lauréat.

7 – Calendrier de la mission

L'équipe lauréate débutera sa mission au **12 octobre 2020** et la terminera **le 2 juillet 2021** au plus tard.

Le document papier rassemblant les résultats finaux de la mission devra être remis au COPIL le **4 juin 2021** au plus tard.

8 – Moyens humains

L'équipe recrutée sera composée d'autant de professionnels qu'elle le jugera nécessaire, dans la limite du budget disponible. Elle sera constituée d'un référent principal pour faciliter les échanges et coordonner les travaux.

9 – Annexes

- Guide du SODAVI IDF
- Livret de la phase 1 du SODAVI IDF
- Livret de la phase 2 du SODAVI IDF
- Dépliant des perspectives du SODAVI IDF